



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

AMENDES DE POLICE ET REDEVANCE DES MINES SUR LE PETROLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du produit des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole, le projet d'aménagement pour la desserte du lotissement de la Chaise à l'entrée du bourg, CD 108, pourrait bénéficier d'une aide financière au titre des crédits d'Etat. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel, d'un montant total HT de 86 000 €, et sollicite une subvention au taux maximum.

CONVENTIONS AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'électrification du lotissement de la Chaise deux conventions ont été signées avec ERDF le 28 novembre 2013, pour le passage de toutes les canalisations électriques pour l'alimentation du poste de transformation et de distribution publique d'électricité, pour la desserte souterraine à raison d'une bande d'un mètre de large, sur une longueur totale d'environ 1 436 mètres, travaux complétés par la pose de bornes de repérage, de coffrets encastrés et de câble en tranchée. Il convient de régulariser ces conventions à la demande d'Enedis (ex ERDF) par acte notarié. Le conseil autorise Monsieur le maire à signer les actes concernés.

**REPARTITION DU PRELEVEMENT FONDS PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2017 (FPIC 2017)**

Le Conseil Municipal prend acte de la répartition de la contribution au FPIC 2017, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante pour 2017 :

Prélèvement total 2017	419 778.00 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	209 889.00 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	209 889.00 €
Répartition entre les communes membres	209 889.00 €
ARDON	22 466.00 €
LA FERTE SAINT-AUBIN	111 941.00 €
LIGNY-LE-RIBAUT	14 421.00 €
JOUY-LE-POTIER	12 618.00 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	23 451.00 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	17 405.00 €
SENNELY	7 586.00 €

CREATION D'UN PLATEAU MULTI-SPORTS : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réalisation d'un plateau multi-sports pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'investissement supra-communal. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel d'un montant total HT de 52 000€ et sollicite une subvention de 6 850 €.

RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et prend acte du niveau de la qualité du service (taux de rendement : 69.24 %).

SERVICE DE L'EAU : MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du service de l'eau a été adopté le 9 septembre 2010, modifié le 5 février 2013, afin d'intégrer le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012.

Il convient de lui apporter une modification, conformément au code de la consommation, article L.211-3, entrant en vigueur au 1er juillet 2017, permettant aux usagers en cas de litige de recourir à un médiateur de la consommation.

Le Conseil Municipal adopte le règlement du service de l'eau avec la modification n°2 qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2017 et autorise la signature d'une convention avec « la Médiation de l'eau » pour répondre à ces nouvelles obligations.

CONVENTION PARTENARIAT PACT 2017

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat PACT 2017 avec la mairie de La Ferté Saint-Aubin, (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) et autorise Monsieur le maire à sa signature.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINE-MARCILLY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Ciné-Marcilly souhaite organiser une séance cinéma en plein air le vendredi 21 juillet, avec une projection sur le parking situé derrière la mairie.

Le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle à Ciné-Marcilly d'un montant de 300 € pour l'organisation de cette manifestation.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil Municipal reconduit le dispositif de l'aide au permis pour faciliter l'insertion de personnes en difficulté.

REMBOURSEMENT DE VISITES MEDICALES PROFESSIONNELLES AUX AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de rembourser les visites médicales professionnelles aux agents communaux.